

Bulletin des Négociations de la Terre

Un service d'information sur les négociations de développement et d'environnement

Vol. 12 No. 68

Publié par l'Institut International du Développement Durable

Mardi 2 Décembre 1997

TROISIEME CONFERENCE DES PARTIES DE LA CONVENTION-CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS **CLIMATIQUES** 1^{ER} DECEMBRE 1997

La Troisième Conférence des Parties (CdP-3) de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCCC) s'est ouverte le 1^{er} Décembre 1997 à Kyoto, au Japon. Durant la session Plénière de la matinée, les participants ont entendu les allocutions de bienvenue. L'après-midi, les delégués devaient procéder à l'examen des rapports des organes subsidiaires de la CCCC, à la discussion de l'organisation des travaux et à l'établissement d'une Grande Commission (GC). Dans la soirée, la GC procéda à l'établissement d'un certain nombre de groupes de travail.

PLENIERE D'OUVERTURE

Chen Chimutengwende (Zimbabwe), Président de la Seconde Conférence des Parties (CdP-2), déclara que les délégués étaient face à un dilemme politique consistant à répartir la responsabilité du fardeau historique que l'humanité a décidé de prendre en charge. Il appela à la reconnaissance des efforts déjà en cours des pays en développement et ajouta qu'il ne serait pas possible pour ces pays de prendre de nouveaux engagements dans le cadre du nouvel instrument. Il indiqua que les délégués doivent s'accorder sur: un système juste de répartition des limites d'émission; une voie de réduction mondialement approuvée; et un niveau d'émissions durable et équitable pour le futur. Il appela par ailleurs à des disponibilités financières fiables et prévisibles pour l'acquisition des technologies nécessaires aux pays en développement.

Hiroshi Ohki (Japon) fut élu Président de la CdP-3. Il déclara que la tâche la plus importante de la CdP-3 consiste à établir un cadre international plus concret pour la protection du climat mondial. Il souligna la nécessité de discuter des mesures à prendre après Kyoto pour la mise en œuvre du protocole, précisant que les problèmes de l'évolution climatique ne pourront pas être tous résolus à Kyoto.

Les délégués devaient également recevoir les souhaits de bienvenue de: Keizo Obuchi, Ministre des Affaires Etrangères du Japon; Teiichi Aramaki, Gouverneur de la Préfecture de Kyoto; et

Yorikane Masumoto, Maire de Kyoto.

Yorikane Masumoto, Maire de Kyoto.

Le Secrétaire Exécutif de la CCCC, Michael Zammit Cutajar, nota qu'avec la présence de près de 10.000 personnes, la CdP-3 battait tous les records de participation dans une réunion sur l'évolution climatique. Il souligna par ailleurs que le point focal de la réunion doit porter sur le produit final. Il indiqua que lors d'un récent échange de points de vue avec un groupe de représentants du monde des affaires, l'un d'eux a suggéré qu'il ne devrait pas y avoir "d'enrobage" dans l'accord de Kyoto. Les objectifs et les règles permettant de les atteindre doivent être clairement définis.

L'orateur contrasta cette approche avec la propagande répandue par L'orateur contrasta cette approche avec la propagande répandue par certains secteurs industriels qui "sans vergogne, jouent avec les données scientifiques et les statistiques de l'évolution climatique." Il déclara aussi que "dans l'actuelle constellation du pouvoir économique et politique, il revient à ceux qui ont déjà édifié leur puis-sance –souvent d'ailleurs à travers une croissance économique non basée sur la durabilité, de se porter à l'avant et d'ouvrir la voie d'un

futur durable," et appela à un engagement clair, contraignant et vérifiable par les pays industrialisés pour la réduction de leurs émissions à des niveaux inférieurs à ceux de 1990, dès le début du siècle prochain.

siècle prochain.

Les G-77/Chine notèrent que les pays en développement sont les plus vulnérables aux changements climatiques et les moins aptes à s'adapter, et qu'ils sont engagés à modifier les tendances des émissions induites par l'homme et ce, à travers le principe des responsabilités communes mais différenciées. L'intervalle entre la production des émissions et le retentissement de leurs effets exige des pays visés à l'Annexe I de prendre les premières mesures et ce sont ces mêmes pays qui seront à blâmer si Kyoto devait échouer. L'orateur fit par ailleurs objection à la proposition préconisant un "processus évolutif post-Kyoto", ainsi qu'aux menaces portant sur l'aide internationale, à moins que les pays en développement n'acceptent ce processus.

L'ILE réitéra sa position prônant: une coupe de 15% dans les

L'UE réitéra sa position prônant: une coupe de 15% dans les émissions à réaliser individuellement ou conjointement par les pays industrialisés, d'ici 2010; l'adoption de politiques et mesures (P&M) spécifiques; et la considération de nouveaux engagements pour les pays en développement dans le cadre de l'Article 7.1(a)

dans le futur.

La Fédération Russe réitéra sa proposition préconisant que chaque pays visé à l'Annexe I procède à la consolidation de ses émissions en un agrégat "d'équivalents en dioxyde de carbone" assortie d'obligations pour chacun des pays visés à l'Annexe I, établies dans une pièce pointe et déterminées en fonction de

Les USA favorisaient un objectif basé sur l'ensemble des GHG, les sources, les puits absorbants, la souplesse et une participation significative des principaux pays en développement. La représentante offrit une flexibilité pour une différenciation limitée et attentivement définie et proposa l'établissement d'un groupe de travail pour l'examen de la différenciation, y compris la proposition Russe. Elle nota ses réserves concernant la proposition de l'UE préconisant des restrictions dans les échanges en matière d'émissions, concernant l'objectif de l'UE à son avantage économique dans le cadre du concept de la "bulle", concernant l'envergure de la différenciation que cela implique, et concernant la responsabilité dont seraient redevables les Etats membres de l'UE. L'oratrice se déclara en faveur d'objectifs différents pour les pays en développement, tels que des objectifs portant sur la croissance des émissions. Les pays que des objectifs portant sur la croissance des émissions. Les pays en développement qui assumeraient des engagements volontaires dans le cadre de l'Article 10 sont susceptibles de gagner de nouvelles ressources et technologies à travers les échanges en matière d'émission.

Le Président nota que le rapport de l'état d'avancement des ratifications (FCCC/CP/1997/INF.2) qui indique que 167 Etats et l'UE sont devenus Parties, témoignait de la reconnaissance quasi universelle quant à l'importance des questions de l'évolution climatique. Au sujet de l'adoption du règlement intérieur (FCCC/CP/1997/5), il nota le projet de décision suggérant que la CdP adopte toutes les règles, à l'exception de la règle 22, paragraphe 1 (élection des membres du Bureau) et de la règle 42, paragraphe 1 (vote en l'absence du consensus), et de les appliquer en attendant la conclusion d'un accord sion d'un accord.

Ce numéro du Bulletin des Négociations de la Terre <enb@iisd.org> a été rédigé par Paola Bettelli <paobe@sprynet.com>, Chad Carpenter, LLM <chadc@iisd.org>, Deborah Davenport cdavenp@unix.cc.emory.edu, Peter Doran PF.Doran@ulst.ac.uk et Steve Wise swise@econet.apc.org. Maitrise Web: Stephanie Sim stephsim@pacific.net.sg. Responsable d'édition: Pamela Chasek, Ph.D. <pam@iisd.org>. Directeur de la Publication: Langston James "Kimo" Goree VI <kimo@iisd.org>. Version Française: Mongi Gadhoum <mongi.gadhoum@enb.intl.tn>. Les bailleurs du Bulletin sont le Ministère Néerlandais de la Coopération pour le Développement, le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des Etats-Unis (à travers l'USAID). Un financement complémentaire pour la couverture de cette réunion a été accordé par le Secrétariat de la CCCC, le Ministère Norvégien des Affaires Etrangères, la Canadian Pulp and Paper Association et Keidanren: Fédération Japonaise des Organisations Economiques. Un soutien général pour l'exercice 1997 est assuré par le Département du Développement International (DID) du Royaume-Uni, le Ministère des Affaires Etrangères du Danemark, la Communauté Européenne (DG-XI), le Ministère Allemand de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Sécurité Nucléaire, les Ministères Autrichiens de l'Environnement et des Affaires Etrangères, le Ministère Suédois de l'Environnement, l'Office de l'Environnement Suisse, le Ministère Finlandais de l'Environnement et le PNUD. La version Française est financée par l'ACCT/IEPF avec l'appui de la Coopération Française et du Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec. Durant la CdP-3, les auteurs peuvent être joints par tel au: +81 (0) 75 705 1234 Ext. 2618. L'IIDD peut être contacté par courrier au 161, Portage Avenue East, 6th Floor, Winnipeg, Manitoba R3B 0Y4, Canada; tel: +1-204-958-7700; fax: +1-204-958-7710. Les opinions exprimées dans le Bulletin des Négociations de la Terre appartiennent à leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues de l'IIDD et des autres donateurs. Des extraits du Bulletin des Négociations de la Terre peuvent être utilisés dans d'autres publications non commerciales moyennant une citation appropriée. Les versions électroniques du Bulletin sont transmises automatiquement à la distribution e-mail et sont accessibles à travers le serveur WWW